

Conseil municipal du 08 octobre 2021

Présents : Rivière Marilyse, Mendoza Marie-Claude, Guilhaumou Liliane, Mazuque Sébastien, Idriss Bigou, Chouanet Steeve, Ternois Devalcourt Sandrine.

Absent : Pamart Pascal donne procuration à Guilhaumou Liliane

Secrétaire de séance : Chouanet Steeve.

Heure du début du conseil : 20h30 mn. Heure de fin du conseil : 22h30 mn

Ordre du jour

Madame la maire, demande aux conseillers l'autorisation de modifier l'ordre du jour, l'objet est l'approbation d'un projet de construction d'habitations intergénérationnelles. Cette proposition sera traitée en dernier point de l'ordre du jour.

Le conseil, à l'unanimité par 08 voix pour, autorise Madame la Maire a traiter le sujet.

1/demandes de subventions pour 2022.

- Demande à la D.E.T.R, pour la **réfection des toitures des bâtiments communaux Atelier Séguy et Chapelle Saint Roch**. La totalité du programme HT se monte à 54 654,30€. Notre demande d'aide pour cette opération sera de 30% sur le coût HT de l'opération, soit 16 396,57 €. Le coût total des travaux sera augmenté de l'obligation à rechercher la présence d'amiante dans les bâtiments dont la construction est antérieure à 1995.
- Coût total de l'opération en TTC est de 65 585,15 € €. Le reste à charge pour la commune sera de 20 % soit 13 117,03€ + 720€, soit 13837.03€.
- Demande de subvention pour la **rénovation des voiries municipales**. Seul le Conseil Départemental subventionne à hauteur de 30 % le montant HT des travaux. Notre demande d'aide pour cette opération sera de 5775,75 pour un montant de travaux de 19 252 €HT.
- Le coût total TTC des travaux est de 23 103€, le reste à charge pour la commune sera de 17327,25 € TTC. Le montant de la TVA de 3850 ,50 €, nous sera remboursé en partie dans 2 ans avec le FCTVA.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à déposer ces demandes de subventions et à signer tous les documents afférents à ces demandes.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

2/ délibérations modificatives.

-créances impayées, datant des deux ans et sans possibilités de récupération, pour le budget M 49, le montant des créances s'élève à 882.95€. Prévoir une provision de 133€ au compte 6817, et enlever 133 du compte 022.

Pour le M 14, le montant des impayés en recette s'élève à 226,62€. Prévoir une provision de 34€ au compte 6817, et enlever 34€ au compte 022.

-Régularisation du FNGIR de décembre 2018. Enlever en fonctionnement au compte 731 la somme de 1070€, inscrire au compte 73928 la somme de 1070€. Cette somme sera mandatée, avec un certificat administratif signé du maire.

-régularisation de la subvention de 5500 € perçue en décembre 2018 (inondations). Cette somme titrée sur le p 503 de janvier 2019, et imputée sur le compte 1338 doit apparaître en moins, en section de fonctionnement au chapitre 022 dépenses imprévues, et sera inscrite en positif au compte 673. Un mandat de 5500 sera émis pour avis de règlement au compte 673 qui annulera cette opération. Un nouveau titre, émis après encaissement au compte 1348 régularisera la somme.

Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'application de ces décisions modificatives.

VOTE : Contre Abs Pour

3/Approbation d'un projet de construction de 8 logements adaptés, intergénérationnels pour séniors et jeunes foyers.

Le PLU a prévu une Zone ouverte à l'urbanisation, située chemin de Talairan. Une opération de quelques logements adaptés, intergénérationnels séniors et jeunes parents, proposée par un bailleur social nous permettrait de garder une population stable, et en augmentation avec un rajeunissement de notre population.

La mairie ne possédant pas de terrain, la parcelle devra être achetée par le Crédit Public Foncier Régional après saisine de la direction de L'EPF et la signature d'une convention. Le bailleur social, habitat Audois, apportera les fonds et construira les habitations.

Le conseil municipal autorise Madame la maire à saisir l'EPF de la Région Occitanie, à signer la convention tripartite et tout autre document afférent à la réalisation de ce projet.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 8

Divers

-point sur les travaux. Réfection de Réseau A.E.P au centre du village, sera réalisé par Véolia dans le cadre des travaux contractuels dus à la mairie.

-Projets photovoltaïques. Les personnes souhaitant adhérer à l'association SUN D'AQUI, peuvent le faire pour la somme de 1 €. La révision allégée, dont l'objet est la délimitation du zonage qui pourra recevoir des projets de parcs photovoltaïques va se poursuivre par l'enquête publique.

-Proposition de Monsieur Pamart pour la création d'une épicerie solidaire. Le conseil a débattu sur le sujet et est parvenu à la conclusion qu'une telle création était prématurée, pour des raisons financières et pour notre difficulté à trouver des bénévoles en nombre suffisant.

-Création de la fourrière et du chenil communautaire, pas encore opérationnel.

-Atelier pâte de modelage, animé par ZARNO, proposé par la MILCOM, pour les enfants du primaire.

Cet atelier est prévu le mercredi 24 novembre à 15 h.

-Dépôt de PC pour une ombrière chemin des olivettes.

-Demande de prêt d'isoloir par l'association facteur d'images, pour une promotion de l'actualité au travers d'un média culturel et artistique.